

tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteuse publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2201505	RAPPORTEURE: Madame Sylvande PERDU
Titre de l'affaire L'ASSOCIATION SAUVEGARDE CASTELNAU BARBARENS et autres demandent au tribunal d'annuler la déclaration ICPE, preuve de dépôt n° A-2-QF6M21ADC, déposée par la SAS Biometh 32 portant sur une demande d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à la méthanisation de déchets non dangereux à CASTELNAU BARBARENS		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur D. Bernard Madame D. Marie-Claude Madame L. Catherine Monsieur M. Guillaume Monsieur N. Hakim Monsieur P. Hugues Monsieur R. Florian Monsieur U. Julien Monsieur C. Serge Monsieur C. Yannick Madame C. Josiane Monsieur B. Benoît Madame B. Sophie Madame B. Marion Monsieur C. Nicolas ASSOCIATION SAUVEGARDE CASTELNAU BARBARENS Monsieur A. Christophe Madame V. Nathalie Madame V. Audrey Monsieur W. Francis	Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour) Maître RUFFIE François (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS SAS BIOMETH 32	AARPI LEXION AVOCATS

09 heures 00

02)	DOSSIER N° 2402601	RAPPORTEURE: Madame Sylvande PERDU
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire La commune de Castelnau-Barbarens demande au tribunal d'annuler la décision prise par le préfet du Gers le 8 août 2024 pour la réalisation d'une unité de méthanisation agricole au lieu-dit Enjouet à Castelnau-Barbarens.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE CASTELNAU BARBARENS	ADALTYS AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	PREFET
	SAS BIOMETH	AARPI LEXION AVOCATS

Arrêté le 05/05/2025
Le président du tribunal